




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 octobre. — La séance de la conférence qui a eu lieu hier n'a eu pour résultat que l'ajournement à aujourd'hui. A six heures les membres se sont retirés pour aller dîner, et, pendant la soirée, il y eut une nouvelle discussion, qui n'avait encore amené à aucune conclusion à 1 heure du matin.

La réunion d'aujourd'hui a pour objet de résumer les discussions qui ont eu lieu hier. Nous avons des motifs pour croire que la conférence en corps n'a décidé aucun des points qui ont été discutés. On dit que dans les réunions de samedi et dimanche dernier la Russie, l'Autriche et la Prusse se sont montrées disposées à consentir à l'adoption de mesures décisives pour amener les différends qui existent entre la Hollande et la Belgique à une prompt conclusion. Mais nous avons raison de croire qu'à la réunion d'hier, elles n'y donnèrent point leur adhésion.

Les points actuellement en discussion consistent dans la question de savoir si on prendra des mesures coercitives quelconques pour forcer le roi de Hollande à accéder aux désirs de la conférence; et dans l'affirmative, qu'elles seraient ces mesures, et quand elles seraient employées? Jusqu'à présent la conférence n'a résumé aucune de ces questions.

Relativement au blocus de l'Escaut par les flottes combinées, on peut dire qu'elle s'en est à peine occupée. Le moyen coercitif qui sera d'abord employé, si toutefois on en adopte aucun, sera, à ce qu'on suppose, d'autoriser la Belgique à retenir les navires dus par elle à la Hollande, du chef du paiement des intérêts de la dette.

— On lit dans le *Courier* du 1^{er} octobre :

« Nous avons des raisons de douter de la nouvelle que la frégate française *Ariane* qui a communiqué récemment avec l'escadre anglaise, soit partie de Spithead pour porter des instructions à l'escadre française sous le commandement de l'amiral Dacres de Villeneuve afin de se réunir à la flotte anglaise. Nous croyons que cette nouvelle est dénuée de fondement. »

— Le *Globe*, journal ministériel, dit dans son article, que le bruit court que l'empereur de Russie s'est déclaré en faveur de la Hollande; ce bruit a eu un léger effet sur la bourse. Les 3 p. c. ont fléchi d'un huitième.

— M. Van de Weyer a travaillé hier soir au secrétariat des affaires étrangères.

— L'élection du lord-maire a eu lieu samedi. Sir Peter Laurie a été élu sans contestation.

— Le cardinal de Latil, confesseur et chapelain de Charles X, a quitté l'hôtel Grillon vendredi dernier et s'est embarqué à bord du bateau à vapeur *sir Edward Banks* pour Rotterdam. S. Em. se rendra ensuite à Graz. Parmi les personnes de la famille royale se trouvent trois Anglais qui sont entrés au service de Charles X lorsqu'il était encore comte d'Artois et exilé à Hartwell, et ne l'ont pas quitté depuis.

— On écrit de l'Irlande que le célèbre O'Connell est infatigable à déjouer toutes les tentatives que fait le gouvernement anglais pour prolonger sa domination sur le peuple irlandais. Lui ou quelque autre de son école, dit le *Courier*, fait circuler un prospectus d'une association des victimes ou martyrs des dîmes; *Tithe martyr-society*, le but sera de fournir des moyens de subsistance aux veuves et orphelins des Irlandais qui ont été tués ou qui seront massacrés par les gens de la force ou par les troupes anglaises. Tout le pros-

pectus est un cri de vengeance contre les autorités et les individus qui veulent forcer le peuple irlandais de payer la dîme à l'église protestante.

— Les funérailles de Walter-Scott ont eu lieu ces jours derniers; une foule des personnes s'étaient transportées à cet effet à Abbotsford, sa maison de campagne. Vers deux heures après-midi, le révérend M. Baird lut les prières d'usage. Le cortège se mit ensuite en route, traversa les villes de Darnick et Melrose, et se dirigea sur Dryburgh-Abbey. Dans les endroits que traversa le convoi, beaucoup de personnes étaient en habits de deuil; les boutiques étaient fermées, et les enseignes des boutiques couvertes d'étoffes noires. Quand le cortège fut arrivé à Dryburgh-Abbey, ses domestiques portèrent le cercueil en terre, pendant que le révérend J. Williams, recteur de l'académie d'Edimbourg, récita l'office funèbre.

Walter Scott a été enterré dans l'aile septentrionale de l'ancienne abbaye ruinée de Dryburgh, où reposent aussi le corps de lady Scott et celui de son oncle. C'est un lieu solitaire et très-romantique. On remarquait dans le convoi des lords, des officiers supérieurs, des fonctionnaires civils, des ecclésiastiques, etc. On a ouvert le cerveau de Walter Scott et on y a trouvé des globules d'eau dans le lobe gauche qui ont dû causer ce long assoupissement qui a précédé sa mort. Le titre de baronnet passe à son fils aîné, qui a maintenant 32 ans, et est colonel du 15^e de hussards.

Il est question de lui élever un beau monument; déjà il y a eu une réunion préparatoire à cet effet à Edimbourg. On dit que l'état de la fortune de Walter Scott était dans les derniers temps loin d'être brillant, et on prévoit que ses trésors littéraires seront vendus à l'enchère.

FRANCE.

Paris, le 2 octobre. — M. le prince de Talleyrand a été reçu par le roi; l'audience a duré plus de deux heures. Il paraît qu'il doit retarder son départ de quelques jours, afin de connaître ce qui sera enfin décidé pour le ministère.

— Le *Moniteur* ne donne point encore le nouveau ministère.

— Nous croyons savoir que MM. Barthe et de Rigny conserveront leurs portefeuilles. La modification ne porterait en conséquence que sur les ministères des affaires étrangères (M. le général Sébastiani), des finances (M. le baron Louis) de l'instruction publique et des cultes (M. Girod de l'Ain.)

— Voici d'après le *Constitutionnel* la composition du ministère :

« Il paraît enfin décidé que le ministère ouvrira la session, composé ainsi qu'il suit : le maréchal Soult, ministre de la guerre, au poste de président du conseil; M. de Broglie, aux affaires étrangères; M. Humann, aux finances; M. Thiers, à l'instruction publique; MM. Barthe, Montalivet, de Rigny et d'Argout conservent leurs portefeuilles. Un seul obstacle restait hier à la conclusion de cette grande affaire, c'était l'absence de MM. de Broglie et Humann. Le premier est arrivé aujourd'hui à Paris et il a eu tout aussitôt une audience du roi. Nous n'avons pas de nouvelles de M. Humann; mais qu'il porte un ministre des finances, lorsqu'il ne peut être question de budget. Le premier venu sera bon pour demander des douzièmes provisoires. On peut donc regarder l'affaire comme terminée; et sans doute le *Moniteur* confirmera demain les renseignements qui nous sont fournis par la notoriété publique. »

— Deux arrêts rendus par la cour d'assises du département de la Seine ont condamné à la peine de mort MM. Cuny et Lepage, pour fait de révolte à main armée dans les journées des 5 et 6 juin dernier.

Le pourvoi de M. Cuny a été rejeté jeudi par la cour de cassation, celui de M. Lepage ne sera présenté que jeudi prochain.

Cependant, quelques journaux ayant annoncé que tous deux devaient être mis à mort ce matin, une foule assez considérable s'était portée à la place ordinaire de ces tristes exécutions. Cette foule s'est bientôt dispersée, voyant que rien n'était préparé pour cet affreux supplice.

En effet, le roi, de son propre mouvement, avait commué la peine de mort de Cuny en une détention perpétuelle.

Nous ne pouvons préjuger ce que décidera la cour de cassation sur le pourvoi de M. Lepage, mais certes il ne montera point sur l'échafaud.

(Débats.)

— On nous écrit de Madrid, 23 septembre :

« Le roi n'est pas hors de danger; mais quoiqu'il arrive, la tranquillité ne sera pas troublée. On assure que le nouveau testament du roi établit que la reine et l'infant don Carlos prendront la régence aussitôt après sa mort; il exige le mariage du fils aîné de ce prince avec la jeune infante. La reine porte le costume de Sainte-Thérèse. Les prières publiques pour le rétablissement de Ferdinand continuent. Le corps de St. Isidore, patron de Madrid, est exposé à la vénération du public dans la magnifique église de ce nom, appartenant aux jésuites. L'église ne désemplit pas; tous les couvens s'y sont rendus processionnellement. »

— On attend de jour en jour la nouvelle de la prise de Oporto.

— Une autre lettre de Madrid annonce que le contrat de mariage de la jeune infante, fille de Ferdinand avec le fils aîné de l'infant don Carlos a été signé le 19 au soir à St. Ildefonso. » (G. de France.)

— On nous communique une lettre de Dieppe, dans laquelle nous lisons ce qui suit :

« La duchesse de Berry est arrivée ici le 25; elle est descendue à l'hôtel de Londres, a séjourné le 25 et le 26, et est partie par le paquebot à vapeur, le 27. C'est ce qu'on vient d'apprendre par le retour du paquebot. » (National.)

— On écrit de Bone, le 9 septembre :

Une petite affaire a eu lieu sous les murs de Bone. Elle a été honorable pour la garnison. Je vais vous en donner connaissance :

Ibrahim-Bey, enhardi par notre prétendue inaction, avait réuni une colonne de 4,200 à 4,500 hommes, composée de plusieurs tribus qui nous sont hostiles. Accompagné par elles, il s'est dirigé sur Bone, mais l'autorité française, prévenue à temps par ses émissaires, prit les précautions que comportait notre position.

Hier, la colonne d'Ibrahim déboucha sur les 8 heures du matin. Dès qu'on put l'apercevoir, le général d'Uzer fit donner le signal d'alarme par trois coups de canon tirés de la Casbah, et transmettre l'ordre de renforcer le poste de Santon et celui de la Maison-Carrée. Il faisait excessivement chaud. Toute la garnison rentra dans ses logemens, et se tint prête à prendre les armes à la première réquisition. Cette apparente inaction inspira de la confiance à Ibrahim. Il jeta aussitôt une grande partie de son infanterie dans les jardins boisés qui sont sous le Casbah. Les Arabes s'approchèrent de Santon, qu'ils paraissaient vouloir assaillir. Quelques coups de fusils furent échangés. L'ennemi s'engageait de plus en plus. D'après la position des lieux, il se mettait dans un entonnoir. Bientôt deux bataillons du 55^e, forts de 600 hommes chacun, furent prêts à marcher. Le premier sortit par Danémont, le second par celle de Constantine. Deux obusiers furent placés à chaque bataillon. La cavalerie et l'infanterie des Turcs, commandés par le capitaine Jousouf, sortit aussi par la route de Constantine, et tint la droite des Arabes.

Ce mouvement combiné s'exécuta avec beaucoup d'intelligence et de précision. Le succès fut prompt et décisif; l'ennemi a eu plus de cinquante hommes tués et un grand nombre de blessés. Deux prisonniers ont été conduits à Bone.

Le camp d'Ibrahim a été pris; sa tente était dressée; tout ce qui s'y trouvait est tombé au pouvoir de nos voltigeurs et des Turcs du capitaine Jousouf. Le 55^e a enlevé un petit drapeau, quatre chevaux, une mule et deux fu-

sils; les Turcs se sont emparés de douze fusils, dix yatagans, un petit drapeau et quelques instrumens de la musique d'Ibrahim.

En moins de 2 heures, cette affaire a été terminée. L'ennemi, battu, dispersé et poursuivi dans toutes les directions, se rappellera long-temps cette échouffourée.

Le 55^e a eu un grenadier tué et six blessés, un étage de la compagnie du capitaine Jousouf a été tué et un de ses Turcs blessé.

L'ennemi n'a pu résister au mouvement combiné de ces trois colonnes, dont le commandement était confié au lieutenant-colonel Carel, aux deux chefs de bataillons, Lair et Monnier, du 55^e, et au capitaine Jousouf. Tous ont rivalisé de zèle, d'ardeur et de bravoure.

Le maréchal de camp commandant en chef à Bone, a ordonné que treize têtes d'Arabes qui avaient été rapportées par les Turcs du capitaine Jousouf, fussent enterrées. Il est difficile d'empêcher les Turcs de couper les têtes. C'est à l'humanité du capitaine Jousouf qu'il faut tenir compte d'avoir fait deux prisonniers.

— Des tentatives ont été faites à Dunkerque pour mettre en circulation de faux billets de banque d'Angleterre. L'individu porteur de ces billets a été arrêté et remis aux tribunaux. Ces faux billets sont lithographiés au lieu d'être gravés, le papier et les dessins diffèrent des véritables. Probablement on parviendra à découvrir l'individu qui les a fabriqués ou qui s'est chargé de leur émission.

— M. le général Creutzer vient de mourir à Bitche (Moselle) des suites d'une longue maladie.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 4 octobre. — Le roi et la reine sont venus de Lacken à midi; ils sont partis à quatre heures.

Il y a eu un grand dîner au château.

— M. le général du génie Prévost de Vernois s'est rendu hier chez le ministre de la guerre.

— M. Le Hon était encore hier à midi à Bruxelles.

— Il est arrivé hier dans l'après-midi à Sir Robert Adair ambassadeur anglais près notre cour, un courrier venant de Londres. Il a dû quitter Londres matin et ce courrier peut par conséquent apporter des nouvelles de la réunion de la conférence de lundi. Mais rien n'a transpiré.

— On attend à tout instant à l'hôtel de Bellevue, lord Durham, ambassadeur d'Angleterre à St.-Petersbourg, venant de Vienne.

— Les équipages de M. le marquis de Dalmatie, ambassadeur de France à La Haye, sont arrivés à l'hôtel de Belle-Vue, venant de La Haye.

— Hier au matin sont partis d'ici pour Anvers les 2 pontons qui avaient été confectionnés à l'expalais du prince d'Orange.

— Hier, vers cinq heures du soir, quelques pièces d'artillerie sont parties de Gand pour la frontière du côté de la Flandre zélandaise.

— Le gouvernement ayant appris que les hollandais avaient profité du mouvement rétrograde de nos troupes pour commettre diverses déprédations sur notre territoire, a de nouveau envoyé des troupes pour garder notre rayon militaire.

— On écrit de Broges, 3 octobre :

« Les deux bataillons des gardes civiques de Bruxelles vont partir d'ici pour se rendre à Eccloo; le bataillon de Gand, qui se trouve actuellement à Nieupoort, part pour Westcapelle; le bataillon de Beveren, actuellement à Ostende, part pour Waerschot. La garnison de Nieupoort consistera en troupes du 5^e bataillon du 8^e régiment. Le 5^e bataillon du 6^e régiment occupera Dam et les environs. »

— Nous croyons pouvoir assurer que M. de Talleyrand a passé avant-hier à Calais, se rendant à Londres. (Lynx)

— Les arrivages de charbon par le canal de Charleroi se succèdent avec rapidité. Avant-hier de 8 heures à midi, 12 bateaux sont arrivés dans nos bassins; il en est arrivé quelques autres dans l'après-midi, et hier il en est arrivé 8 dans la journée.

— Un arrêté du ministre des finances, en date du 17 septembre, porte que le recensement à domicile des patentables s'effectuera dans toutes les villes et communes du royaume pendant la seconde quinzaine du mois de novembre prochain, et que la vérification du nombre d'ouvriers s'opérera simultanément.

— La cour d'assises de Bruxelles a condamné hier à 5 ans de réclusion et une heure d'exposition, le sieur Démétrius Vanderbueken, officier de la garde civique, comme coupable d'attentat à la pudeur avec violence. Cet individu était accusé de meurtre sur une jeune fille, précipitée dans la rue, de la hauteur d'un second étage, accident qui eut lieu à Bruxelles, à la fin de juillet dernier. Acquitté de ce chef, il a été déclaré coupable sur les autres par le jury à la majorité de sept voix contre cinq. La cour s'est réunie à la majorité du jury.

Les journaux anglais ont parlé il y a quelques jours d'une division qui existait prétendument dans le conseil du roi Guillaume, sur les questions politiques qui occupent le cabinet de La Haye, au milieu des circonstances actuelles. Ces rumeurs ont été démenties ensuite, et le bon sens indiquait aisément à tous ceux qui ont suivi avec quelque attention la politique hollandaise des temps antérieurs comme de ces derniers temps, qu'il ne pouvait réellement avoir de division parmi les hommes d'état de la Hollande, quant à la question de savoir s'il fallait braver ou non les menaces impuissantes de la conférence de Londres.

Mais, si tout le monde est d'accord à La Haye sur le peu de danger qu'il y a de tenir tête aux prétendus arbitres réunis à Londres, et sur le peu de créance qu'il faut donner à leur unanimité également prétendue, il paraît certain qu'il y a division, quant au but réel que se proposent les ministres et les membres de la famille royale en Hollande, en refusant unanimement les conditions nécessaires au parfait arrangement des affaires belges et hollandaises. Voici des renseignements exacts et pris aux sources les plus sûres touchant l'attitude qu'affectent aujourd'hui les personnages les plus éminents chargés de la conduite de la politique hollandaise.

La princesse d'Orange, sœur de l'empereur de Russie (et cette remarque peut servir à jeter quelque jour sur la politique russe à la conférence), se montre championne active et ouvertement déclarée de la restauration de la famille d'Orange en Belgique. Elle est vivement soutenue, dans les salons et dans les conseils, par M. Verstolk, ministre des affaires étrangères, M. van Doorn, ministre de l'intérieur, ancien gouverneur de Gand, chargé spécialement de tout le système d'espionnage et d'intrigue des orangistes en Belgique, et M. de Mey de Sireefkerk, secrétaire du cabinet du roi.

M. van Maanen, ministre de la justice, et M. van Tets, ministre des finances, sont entièrement opposés au système de restauration de la famille d'Orange en Belgique. Le premier pousse si loin sa haine contre les Belges et tout ce qui lui rappelle notre pays, qu'il persécute, à l'aide de sa police, jusqu'aux espions orangistes qui vont à La Haye faire des rapports ou chercher des instructions. Sans l'appui et la sollicitude de M. van Doorn, les agens belges de la princesse d'Orange auraient à supporter souvent bien des désagréments en Hollande. M. van Tets, comme l'intermédiaire naturel entre le gouvernement et les banquiers d'Amsterdam, est entièrement dans son rôle en soutenant avec eux que le maintien de la séparation de la Belgique et de la Hollande, moyennant la fermeture de l'Escaut, constitue la véritable politique de la Hollande.

Le roi et le prince Frédéric affectent de ne plus songer à la Belgique, mais font entendre que la destruction d'Anvers est, dans leur opinion, indispensable à la prospérité de la Hollande. Ce sont ces deux personnages qui se sont chargés plus spécialement de jouer la comédie de la vieille nationalité et de la vieille religiosité calviniste des Hollandais. Les mots *oud Nederland* et *God der voorvaleren* (vieille Néerlande et Dieu de nos pères) sont les mots principaux de leur vocabulaire politique. Ils poussent la fidélité dans leur rôle jusqu'à rappeler à toutes occasions les anciennes haines nationales contre la France et l'Angleterre. Ce sont les principaux faneurs de tout le tapage patriotique que l'on a fait en Hollande à propos de l'action du lieutenant de marine van Spyk, qui s'est fait sauter à Anvers avec la canonnière qu'il commandait.

Quant au prince d'Orange il ne semble prendre aucune part bien active à la politique. Il cherche à se renfermer dans le rôle d'obéissance passive du

général envers son roi, du fils envers son père. Il est assez aimé de l'armée, surtout des officiers. Mais il ne peut se dissimuler que le peuple, et surtout le peuple des basses classes dans les grandes villes, lui conserve de la rancune pour sa première conduite en Belgique, aux premiers jours de la révolution. Aussi ne se plaint-il qu'à son quartier-général, où il s'entoure du plus grand nombre d'officiers qu'il lui est possible, affectant avec eux une familiarité bienveillante, parlant peu de politique et beaucoup de gloire nationale, de haine pour l'étranger, de dévouement à la patrie. On prétend qu'il se nourrit en secret du chimérique espoir d'être un jour rappelé en Belgique, spontanément par le peuple et l'armée. Il a conservé des intelligences nombreuses avec plusieurs de ses partisans, non de ses partisans dans l'ordre des affections particulières. Son caractère qui prend quelquefois une légère teinte de mélancolie, le porte à se regarder comme la victime innocente des fautes de quelques-uns des siens. Il n'aime pas son frère Frédéric et l'on prétend qu'il n'a pour le roi Guillaume qu'un sentiment de respect qui approche de la crainte. Au reste, il n'appuie ses espérances sur aucun raisonnement ni sur aucune combinaison politique. Il semble croire à une prédestination à laquelle il s'abandonne. Il a pris sous ce rapport quelque chose de feu son beau-frère, l'empereur Alexandre, dont il parle souvent et dont il a conservé un souvenir affectueux.

Telles sont les diverses positions que les personnages les plus éminents de la Hollande ont choisies; mais dans ces diverses positions ils s'entendent tous, comme nous l'avons dit en commençant, à ne rien accorder à la Belgique de ce qu'elle a le droit d'exiger pour exister comme nation vraiment indépendante, au milieu des circonstances où la diplomatie l'a placée en arrêtant l'élan de la révolution de septembre 1830. (Courrier belge.)

LIÈGE, LE 5 OCTOBRE.

Un journal de Paris évalue à 100,000 hommes le nombre des troupes qui s'étendent depuis Dunkerque jusqu'à Givet. Valenciennes, Lille et Mantebeuge sont les trois points vers lesquels semblent aboutir tous les mouvemens.

— On arme en ce moment les places de Cambrai, Douai, et Lille, on fixe même le jour de l'armement complet au 20 octobre.

— Depuis quelques jours les diligences de Paris éprouvent de grands retards causés par l'encombrement des routes qui sont converties d'hommes et de transports de toute espèce se rendant à l'armée du Nord.

— Nous apprenons que depuis mercredi dernier, la garde nationale de Cambrai fait le service de la plupart des postes de la ville. Il y a chaque jour près de cent hommes commandés.

— Depuis quelques jours, les Hollandais fortifient le Sas-de-Gand et les ouvrages avancés qui environnent cette place.

— Marie-Jeanne-Josephe Dechainé, âgée de 20 ans, journalière, née à Saint-Remi, canton de Dolhem, était traduite devant la cour d'assises, sous la prévention d'avoir, le 7 septembre 1827, enlevé au sieur Gaspard Mossai et à Elisabeth Crabas, son épouse, demeurant à Liège, leur fils Philippe, âgé de 30 mois.

L'accusée a été condamnée à cinq ans de réclusion et à l'exposition publique.

— Le conseil de guerre siégeant en cette ville, a condamné ces jours derniers au maximum de la peine portée par la loi, trois militaires de la garnison, qui s'étaient rendus coupables d'injures et de menaces envers un agent de police.

— Des lettres de Naples du 28 juillet annoncent que les amiraux commandant les forces navales des trois grandes puissances dans le Levant ont reçu des instructions pour que chacun d'eux se tienne prêt à envoyer un vaisseau de guerre à tel port de l'Italie qui leur sera désigné par le ministre de leurs courtes respectives à Munich, afin de transporter la régente du jeune Othon en Grèce.

Les pouvoirs de M. Van de Weyer pour négocier avec la Hollande expirent le 10 de ce mois. C'est au moins une opinion généralement accréditée. S'il en est ainsi, espérons qu'on ne commettra l'irréparable faute de les prolonger au delà du terme fixé. Ce serait perdre tout le fruit qu'on se promet du nouveau système, et briser de gaité de cœur, l'une de nos planches de salut. Si comme on l'a dit, les démonstrations belliqueuses de la France n'ont rien de sérieux, si le ministre a voulu seulement se créer une position favorable vis-à-vis des chambres qui vont s'ouvrir; renouveler après le 10 octobre, les pouvoirs du plénipotentiaire belge, ce serait se rendre complice des déceptions à l'aide desquelles le ministère français espère prolonger de quelques jours sa débile existence, si fatale à la Belgique. Ce serait faire beau jeu, à M. de Montalivet, et à ses collègues que de leur donner le droit de dire aux chambres :

« Vous nous accusez de n'avoir rien fait pour terminer la question belge; ce n'est point notre faute, nous voulions la trancher par les armes; nos armées, nos flottes étaient prêtes; c'est la Belgique elle-même qui les a arrêtées. A l'heure qu'il est, elle négocie avec la Hollande. »

Les pouvoirs de M. Van de Weyer doivent donc cesser irrémédiablement le 10 octobre. Il faut laisser le ministère français désarmé devant les chambres. Le jour où il succombera, la Belgique battra des mains. Il est aujourd'hui démontré à tout le monde que les successeurs de Casimir Perrier sont impuissants en présence de la question belge. Il faut d'autres hommes pour terminer nos débats avec la Hollande.

Le ministère du 13 mars avait promis la paix à l'extérieur et le maintien de l'ordre à l'intérieur. Casimir Perrier, vivant, l'œuvre pouvait s'accomplir par ses mains; mais depuis long-tems, ses pâles héritiers font faute à son programme. La paix sera stérile pour la France tant que la question étrangère ne sera point vidée. On l'a dit mille fois: c'est l'espérance de la guerre générale, entretenue par la situation actuelle, qui nourrit le chancre de la Vendée; c'est l'appréhension d'une invasion qui irrite les masses populaires, et les tient dans cet état d'agitation, si favorable aux ennemis du trône de juillet, carlistes ou républicains. Casimir Perrier était pénétré de cette pensée, et sa pointe vigoureuse sur Ancône a prouvé qu'il sentait la nécessité d'une attitude énergique pour en finir avec les incertitudes de la situation européenne. Mais les hommes qui prétendent marcher dans le sillon qu'il avait creusé, sont paralysés par la peur, et incapables de résolutions généreuses. Nous le répétons, leur existence politique est fatale à la Belgique, et nous devons nous garder surtout de toute démarche de nature à les maintenir au ministère. Considérée sous ce seul point de vue, la prolongation des pouvoirs de M. Van de Weyer serait une grande faute.

Quant au remaniement ministériel dont on nous entretient depuis quelques jours, il ne peut en sortir qu'un ministère d'attente, car nous doutons que les chambres lui donnent force de vie.

En accueillant la lettre suivante, nous devons dire que l'opinion patriotique, se prononce hautement à Liège en faveur de M. Gerlache pour la présidence de la cour de cassation.

Bruxelles, 4 septembre 1832.

MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Sans vouloir intervenir dans la polémique engagée entre les journaux de notre ville et le *Courrier de la Meuse* sur le choix du premier président de la cour de cassation, je crois devoir rectifier des faits inexacts rapportés par cette dernière feuille. Je puis en parler avec connaissance car j'étais témoin oculaire. Il n'est pas vrai qu'au comité de justice ni au comité central on eût résolu l'éloignement de M. Nicolai des fonctions qu'il occupe aujourd'hui. MM. de Gerlache, Lebeau et Raikem se trouvant à Bruxelles, furent invités par le comité de Liège. Ces messieurs proposèrent unanimement M. Nicolai pour premier président. Au jour fixé pour arrêter les choix, ils furent convoqués, et le comité de justice, au sein du comité central. Ils annoncèrent lecture de leur travail. M. Blargnies, membre du comité de justice, annonça que les membres du barreau de Liège lui avaient remis un tableau du personnel à nommer.

Chacun des membres de la cour présents se récria contre l'esprit de réaction qui dominait dans ce travail, que M. Blargnies du reste ne donnait ni comme son œuvre, ni comme celle du comité de justice, mais comme un renseignement sur lequel il invoquait l'opinion de MM. de Gerlache, Lebeau et Raikem. M. de Gerlache figurait en effet sur cette liste comme premier président. Je crois me rappeler que M. Blargnies, non comme organe du comité de justice, mais en son propre nom, fit auprès de M. de Gerlache quelques instances pour l'engager à prendre la première présidence. Ce fut alors que ce magistrat s'éleva avec chaleur contre le projet de lui donner la place de M. Nicolai. Il ne dit pas *notre travail est à refaire*, attendu que ni le comité de justice ni le comité central n'avaient fait de travail.

Il n'est donc pas vrai que l'éloignement de M. Nicolai eût été résolu par le gouvernement provisoire, et que ce n'est qu'à M. de Gerlache seul, dont la conduite dans cette circonstance n'a pas besoin d'être travestie pour être honorable, que le premier président de la cour de Liège doit la conservation de sa place.

Liège, le 5 octobre 1832.

Aux mêmes.

Messieurs, votre feuille du 2 de ce mois contenait des réflexions fort justes sur les retards qu'éprouve l'organisation judiciaire. Ce n'est pas seulement cette branche majeure de l'administration publique dont l'organisation reste incertaine. Je vais en citer un exemple qui intéresse le commerce et l'industrie. La loi du 7 juin dernier a substitué au double rayon des douanes établi par la loi de 1822, un rayon unique d'un myriamètre.

Un arrêté royal du 24 même mois a décrit l'étendue de ce rayon; enfin un autre arrêté du 7 septembre a prononcé, à dater du premier octobre courant, la suppression des bureaux de douane ainsi que des routes ouvertes à l'exportation, et les a remplacés par des bureaux et des routes dont la désignation était annoncée, mais qui n'a pas, que je sache, été rendue publique.

Sauf cette désignation, la loi et les arrêtés précités ont été insérés au *Moniteur* et publiés par votre journal, mais ils n'ont point reçu leur exécution à l'époque fixée, car hier encore rien n'était changé soit au placement des bureaux, soit aux routes de douane; cependant les exportations, les entrées et le transit ne peuvent légalement s'effectuer que par les localités frontalières désignées à cet effet.

Maintenant, par quels bureaux et quelles routes doivent s'opérer les exportations? Quel jour et à quelle heure aura lieu l'exécution des arrêtés prémentionnés, si toutefois elle a lieu? Impossible de le pressentir et par conséquent de tracer aux rouliers un itinéraire qui ne les expose pas à se fourvoyer ou à contrevenir aux nouveaux réglemens du fisc.

Au nombre des inconvénients que produit la bizarre fluctuation des mesures du gouvernement, il ne faudrait pas qu'il s'y joignit celui de compromettre la majesté royale, car il n'est pas un belge qui ne le qualifiât de crime de lèse-nation. On n'en est pas encore là, Dieu merci, mais on a droit de demander des agens du pouvoir exécutif une allure plus franche et plus digne du pays et du souverain de son choix.

Agrez, etc.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On lit dans la correspondance de l'*Handelsblad*, sous la date de La Haye, 1^{er} octobre :

« L'on ne sait rien ici d'un délai de 48 heures qui aurait été fixé à notre ambassadeur à Londres par les plénipotentiaires des cinq puissances, pour répondre à une nouvelle rédaction de l'article 9 du traité du 15 novembre. On ne saurait présumer que le baron Van Zuylen van Neyvelt fût muni de pleins-pouvoirs qui le mettraient à même de traiter sur ce pied. La conférence ne peut l'ignorer, et l'on peut ainsi supposer qu'elle ne fera point au plénipotentiaire hollandais des propositions sur lesquelles, en tous cas, il ne peut s'expliquer pour ce qui concerne la forme. »

« Les nouvelles que les journaux de Paris disent avoir reçues de leurs correspondans de Londres, et d'après lesquelles la conférence aurait arrêté la marche de sa conduite ultérieure envers la Hollande, en décidant qu'elle agirait conformément à cette détermination, après une dernière communication à l'ambassadeur des Pays Bas, ces nouvelles, disons-nous, sont aussi peu fondées. Il faut en dire autant de la nouvelle annonçant que la Russie, l'Autriche et la Prusse ont laissé à la France et à l'Angleterre l'exécution des moyens coercitifs dont on est tombé d'accord. »

« A cet égard, on n'est, dit on, convenu encore de rien, et il existe en effet des raisons pour croire que l'Angleterre est encore loin de s'être ralliée sans réserve à la France. Au fond, tout ce que les journaux français ont essayé de faire accroire au public relativement aux vues de la France, paraît maintenant avoir été l'ouvrage du parti du mouvement; et tandis qu'ici, comme partout ailleurs on est convaincu que le procès doit enfin être décidé, l'on n'en est pas moins d'avis que l'état actuel des négociations à Londres exclut et défend même une

conclusion des affaires telle que l'annoncent les journaux de France.

« Une irruption hostile en Belgique de notre part donnerait naturellement aux choses une face toute nouvelle; mais comme au dire de personnes bien informées, le gouvernement hollandais ne songe pas le moins du monde à une pareille invasion, il est à prévoir que dans l'état actuel des affaires, la France n'enverra pas d'armée en Belgique, ni avec, ni sans l'assentiment des autres puissances. »

« Il ne saurait même y avoir de doute sur ce point chez l'opposition française, et l'on s'accorde généralement à penser qu'il faut, dans tous les cas, attendre une décision ultérieure de la conférence, avant de pouvoir asseoir son jugement sur la tournure que prendront à l'avenir les affaires. »

VILLE DE LIÈGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence, du 22 septembre 1832.

Le conseil discute le compte du receveur du bureau central de bienfaisance soumis à l'apurement pour 1830 et prend la décision ci-après :

Vu le compte rendu par M. Hauzeur, receveur du bureau central de bienfaisance pour l'exercice de 1830, et le Revu la délibération du 5 septembre 1831, qui fixe le reliquat du compte dudit receveur pour l'exercice de 1829, à fls. 40,158 56 dont il s'est changé en recette dans ce compte, non compris les capitaux en caisse objet d'un compte particulier, Par la même délibération, le comptable était chargé en recette d'une somme de fls. 11,340 94 résultant de la dépense sauf reprise admise à son compte de 1829 et à laquelle le comptable ajoute 117 48 1/2

pour augmentation d'arrérages, reconnue dans le courant de l'exercice de 1830, ce qui porte cet article de recette à 11,448 42 1/2

Vu les états et pièces de dépense à l'appui du compte Revu le budget de cet établissement pour l'exercice de 1830, arrêté le 25 mai 1830,

Vu l'arrêté royal du 1^{er} mars 1827, qui charge les administrations locales de l'apurement des comptes des établissements de charité;

Vu l'état général des revenus du bureau central de bienfaisance duquel il résulte que les arrérages inclus 1830 s'élèvent à fls. 12,568 76 1/2 sur quelle somme le comptable propose la décharge de 54 98

pour non-valeurs constatées, Vu l'avis du bureau central de bienfaisance, Le conseil arrête ce qui suit :

Le compte rendu par M. Hauzeur, des recettes et dépenses du bureau centrale de bienfaisance pour l'exercice de 1830, est clos et admis, savoir :

La recette générale y compris la somme de fls. 11,458 42 1/2 montant des reprises de 1829, dont le comptable a été chargé en recette à fls. 66,668 48 1/2 (Les fls. 7 88 cents résultant d'un double emploi dans la dépense de 1829, sont compris dans l'art. 8 du compte de 1830, recettes accidentelles.)

La dépense générale qui comprend :

1^o La somme de fls. 12,513 78 1/2, dont le comptable se décharge sauf reprise au compte suivant,

2^o Celle de fls. 54 98 montant des non-valeurs constatées et justifiées, dont il se décharge également, à 59,255 89

d'où il résulte un excédant de recette de 7,412 59 1/2 dont le comptable fera article en tête de son compte à rendre pour l'exercice de 1831.

Il se chargera également en recette au même compte de 1831 de la somme de fls. 12,513 78 1/2 pour les arrérages inclus 1830, dont la dépense sauf reprise est admise ci-dessus.

Le conseil arrête l'état de situation des capitaux entre les mains dudit comptable, savoir :

Les capitaux en caisse au 31 décembre 1829, reconnus par l'arrêté du compte de cette dernière année à fls. 3,341 72

La recette faite en 1830 à 17,252 89 1/2

Total de la recette 20,594 61 1/2

La dépense faite dans le courant de l'année 1830 est de 523 1/2

Les capitaux restant en caisse au 31 décembre 1830 s'élèvent à fls. 20,071 50 1/2

Cette dernière somme formera le 1^{er} article de recette au compte à rendre pour 1831.

Le budget du même établissement pour 1832, est également soumis au conseil qui le règle, savoir :

La recette à la somme totale de cinquante neuf mille deux cent trente deux florins, cinquante sept cents et demi, à 59,232 57 1/2 dont fls. 17,688 31 en recette extraordinaires, Et la dépense à celle de cinquante mille onze florins, vingt-huit cents. 50,011 28

L'excédent de la recette est de 9,221 29 1/2 Les capitaux demeurés inproductifs en caisse fixent l'attention du conseil.

DERNIERE EXPRESSION DES CHEMINS DE FER.

Chacun des siècles passés a reçu une dénomination qui le caractérise, le nôtre en a déjà mérité au moins quatre; ce sera le siècle des *mémoires*, de l'éclairage au gaz, des *machines à vapeur* et des *chemins de fer*.

Si le chemin de Liverpool à Manchester a coûté deux millions par lieue, il s'en construit aussi aux Etats-Unis qui n'ont coûté que vingt-deux mille francs en bois et fer, et qui durent dix ans, ce qui est bien moins que nos routes royales avec leurs larges berges de boues et de poussière.

Le prix énorme du chemin en fer anglais a été nécessité par la volonté de le tracer de niveau comme un canal, en percant les montagnes et comblant les vallées; nous pouvons même prédire, qu'avant dix ans, ce travail gigantesque servira de risée à l'Europe, comme les aqueducs des Romains qui ne connaissent pas encore l'équilibre des fluides, lesquels descendant des montagnes peuvent traverser les vallons dans des conduits résistants et remonter presque sans perte sur la pente opposée.

Dès lors, à quoi bon percer les montagnes, et faire à coup d'hommes des énormes coûteux remblais?

Il ne s'agit que d'appliquer le principe actuel des ingénieurs éclairés, dans la construction des routes ordinaires, qu'ils se garderaient bien de faire aujourd'hui en ligne droite à travers les monts et les vauks.

Ils cherchent au contraire à tourner les crêtes, à suivre le cours des vallons et conservent sans peine le niveau dans les pays les plus montagneux et les plus tourmentés. La route en devient un peu plus longue, il est vrai, mais ce n'est pas la distance linéaire qu'il faut considérer ici, mais bien la dépense d'argent pour la construction, et le temps pour le parcours.

Il en est de même avec les chemins de fer. Leur dernière simplification les ramènera à un seul rail pour aller et à un autre pour revenir.

Des machines stationnaires seront établies sur le sommet des montagnes au pied desquelles viendra s'éteindre la force de projection des voitures; les machines les remorqueront jusqu'au sommet d'où elle seront lancées sur une pente nouvelle qui leur permettra de s'avancer à chaque fois de plusieurs lieues, d'elles-mêmes, sans conducteurs et sans moteurs. La rainure de retour pourra passer par les points les plus convenablement disposés, sans qu'il soit nécessaire qu'elle marche parallèlement en vue de la première.

Ces rainures uniques seront élevées à deux pieds du sol dans le genre des chemins à la Palmer, et les voitures mises à cheval sur cette rainure et maintenues de telle sorte qu'elles ne puissent verser ni par un coup de vent ni par un chargement mal équilibré.

Il y aurait un moyen pour s'élever sur les rampes qui ont plus d'un centième de pente: ce serait de pratiquer des dents au rebord intérieur ou extérieur des roues qui sont faits pour empêcher qu'elles ne quittent le rail; ces dents qui ne nuiraient en rien dans les chemins plats, s'engrèneraient dans des chevilles saillantes que l'on aurait soin d'adopter aux ornières destinées à être placées sur les pentes. Il est vrai que le remorqueur ne pourrait plus alors traîner 350,000 kil. avec la même rapidité qu'il le fait en plaine, mais on pourrait ralentir son mouvement par un *preneur* qui ferait amorcer une roue d'engrenage d'un plus grand diamètre, comme le pratique l'ingénieur Dietz de Bruxelles à sa voiture à vapeur.

On pourrait aussi, dans les montées, prendre, soit des chevaux de conduite, soit un nouveau remorqueur, qui n'aurait que cet office à remplir. Mais nous le répétons, c'est bien mal dépenser sa force et son argent que de combler des vallées ou de percer des montagnes.

STATISTIQUE MONÉTAIRE DE FRANCE.

Il a été frappé :

Au type impérial	4,415,854,495 f. 50 c.
Au type de Louis XVIII	4,004,163,169 75
Au type de Charles X	685,430,240 50
Au type de Louis-Philippe I ^{er}	279,852,948 50

Total 3,385,300,854 f. 25 c.

L'émission monétaire de 1831 a été de 254,619,578 frs. 50 c. dont 49,641,380 frs. en or et 204,978,195 frs. 50 c. en argent :

La monnaie de Paris a fabriqué	404,960,600 f. 50 c.
Celle de Lille	44,122,566 50
Celle de Rouen	42,162,097 25
Celle de Lyon	47,261,778 25
Celle de Marseille	10,178,180 25

Les hôtels de Paris, Lille et Rouen sont les seules qui aient frappé de pièces en or.

La masse de numéraire en circulation comprend non-seulement les 3,385,300,854 frs 25 cent. frappés depuis l'empire, mais encore les anciennes monnaies et celles de la république.

Sans doute tout ce numéraire n'est pas resté en France. Il y a des pièces d'or et d'argent français dans toute l'Europe.

Mais ce qui en est sorti est compensé par les monnaies étrangères qui sont entrées, car nous avons aussi des monnaies de tous les pays de l'Europe.

Il est donc évident que la France est le pays du monde qui possède la plus grande masse du signe représentatif.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET NATURELLES DE BRUXELLES.

CONCOURS DE 1832.

La société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles a mis au concours la question suivante :

Exposer les causes, les symptômes, le traitement prophylactique et curatif, et le mode de propagation du choléra-morbus asiatique.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Les mémoires écrits en latin ou en français doivent être adressés *franc de port* et dans les formes académiques, au secrétaire-adjoint, avant le 1^{er} avril 1833.

Tout mémoire soumis au jugement de la société devient sa propriété; mais l'auteur a la faculté d'en faire prendre des copies.

Les membres résidans sont seuls exclus du concours. Bruxelles, le 1^{er} octobre 1832.

Le secrétaire-adjoint, J. B. MARINUS, rue du Lombard, n° 14

VILLE DE LIÈGE.

Un place d'instituteur est vacante à l'école gratuite de garçons du quartier de l'Est par suite de la nomination de M. Demarteau aux fonctions de professeur au collège municipal.

Les bourgmestre et échevins portent à la connaissance de ceux qui possèdent les qualités requises pour remplir cette place, et qui voudraient l'obtenir, qu'ils peuvent adresser leurs demandes à la régence dans le terme de 8 jours.

Le traitement des instituteurs aux écoles gratuites est de 500 florins. L'enseignement qui s'y donne consiste dans l'écriture, la grammaire française et l'orthographe, les élémens de l'histoire, l'arithmétique et la géométrie.

Il convient aussi que les candidats aient des notions de dessin linéaire et de physique.

A l'hôtel-de-ville, le 5 octobre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 4 octobre.

Naisances : 4 garçons, 4 fille.

Décès : 4 fille, 3 femmes, savoir : Marie Bernardine Francoise Lixson, âgée de 78 ans, rentière, rue Agimont, veuve de Louis Joseph Degriant; — Jeanne Colbrix, âgée de 63 ans, faubourg Ste-Marguerite, épouse de Paul Minette; — Marie Catherine Joseph Chemon, âgée de 19 ans, journalière, derrière les Potiers.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche 7 courant, après-midi, GRANDE RÉCEPTION du DRAPEAU D'HONNEUR décerné à la commune de Herstal, suivi d'un Te Deum en musique; après grand BAL chez MELOTTE où le cortège se rendra 546

() DIX MILLE FRANCS sont à PLACER sur hypothèques, on pourrait même les diviser en plusieurs parties. S'adresser rue de la Régence, n° 730.

MAISON à LOUER de suite, rue derrière la Magdelaine, n° 135, connue depuis nombre d'années pour le commerce de draps; de plus un jardin avec logement rempli d'arbres à fruits, situé aux Waines, derrière la gendarmerie, rue Hors-Château. S'adresser à la Goffe, n° 1029, à Liège. 548

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, au petit Pavillon Anglais, n° 320. 539

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

CONTINUATION de la VENTE des Poêles, Garnitures, Ornements, Outils, etc., de feu L. WERA, à la maison occupée par le sieur Tilkin, coin de la rue Secours de Hasque, n° 285, entre autres un beau poêle de salon à deux colonnes cannelées, lundi 8 du présent mois, à deux heures. 532

A VENDRE une MAISON, située au centre du faubourg Sainte-Marguerite, n° 293. S'adresser à M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie. 500

VOITURE à VENDRE au Grand Cerf. 883

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins mettront en adjudication vendredi prochain, à midi précis, à la salle ordinaire de leurs séances, la FOURNITURE de cinquante charretées de CHAUFFAGE nécessaires au service des bureaux de la régence pendant l'année de 1832 à 1833. Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence.

On n'admettra pour concourir à l'adjudication que les houillères ci-après, savoir: les *Six Bonniers*, à Ougrée, *Horlot*, *Gosson*, *Nouvelle-Haie*, au-dessus du faubourg Saint Gilles, *Belle-Vue*, à St-Laurent, et *Maret*, à Ste-Marguerite. Liège, le 1^{er} octobre 1832.

PAR BREVET D'INVENTION.

ELEXIR SOUVERAIN.

Pour la reproduction de la chevelure inventé par N. GEERAERTS à Louvain, qui a obtenu ledit brevet sur le certificat de M. BAUD, professeur à la faculté de médecine de l'université de Louvain, délivré le premier juillet 1830, renfermant les expériences faites, sur l'invitation de l'administration supérieure, en présence publique de Messieurs les étudiants en médecine dans la salle de chirurgie de l'hôpital académique à ladite université, sur une personne âgée de *soixante trois ans*, qui en a ressenti des effets remarquables, la *partie chauve de sa tête étant maintenant recouverte de cheveux fins*.

Cet incomparable ELEXIR ne remplace non-seulement les cheveux disparus de la tête, il empêche les autres de tomber et fortifie, d'une manière efficace, la chevelure en général.

D'autres certificats honorables, trop long à détailler, que l'inventeur tient sous la main, sont au reste la garantie, qu'il ne s'agit pas ici d'un charlatanisme, et que cette invention mérite à juste titre toute la réputation dont elle jouit.

La bouteille, avec un avis imprimé contenant la manière de se servir de cet ELEXIR, se vend à raison de 10 francs.

Les dépôts du VÉRITABLE ELEXIR SOUVERAIN, Pour BRUXELLES, se trouve sous la direction de M. Van Straelen, à la parfumerie, Montagne de la Cour, n° 1084.

Pour ANVERS, chez M. Vandewereld, rue Cauwenberg, sect. 12, n° 800.

Pour LIÈGE; chez M. Gillon-Nossent, rue du Pont-d'Isle, n° 52.

Pour NAMUR, chez M. Robson, parfumeur, rue de l'Ange, n° 686.

Pour LOUVAIN, chez l'inventeur M. Geeraerts, Mont-Bélier, n° 4.

La bouteille qui ne portera pas le cachet de l'inventeur GEERAERTS doit être considérée comme fautive composition.

Toute demande doit être envoyée franc de port.

COMMERCE.

Fonds anglais du 2 octobre. — Consol. 84 1/8 0/0. — Fonds belges 76 0/0.

Bourse de Paris, du 2 oct. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 95 fr. 50 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 70 — Actions de la banque, 465 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 80 fr. 60 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 80 1/2. — Emprunt Belge 77 3/4.

Bourse d'Amsterdam, du 3 oct. — Dette active, 41 1/4 0000; idem différée 00/00. — Bill. de change 15 7/8 0/0. — Syndicat d'amor. 71 1/2 0/0 0, idem 3 1/2 2 1/2, 56 1/2 0 0/0. — Rente remb. 2 1/2 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e. 96 1/4 à 98 0/0; idem ins. gr. li. 00 0/0 0/0, idem C. Ham., 00; idem em. à l. 00 0/0 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0 — Ren. franc. 0 1/2, 68 1/4 0/0 0. — Métall. 85 1/2 0/0. — Naples Falc. 75 0/0; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 48 9/16 0/0 0/0. — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 00 — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil., 00 0/0. — Grec 2^e levée, 00 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 4 octobre.

Changes.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	114 0/0 av. A		
Londres.	12 27 1/2 P	42 20	
Paris.	47 5/16	47 1/16	
Francfort.	36	A 35 7/8	A
Hambourg.	35 1/2	35 3/8	
		Escompte 4 0/0	

Belgique Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt, 99 3/4 P. Empr. de 12 mill., 99 1/2 A. Empr. de 24 mill., 75 5/8 et P. Dette active, 5 97. Oblig. de Entr., 5 00 0 00. Hollande. Dette active, 2 1/2 00 0/0. Oblig. synd., 4 1/2 00. Rent. remb., 2 1/2 84 1/2 et 87 3/4.

Arrivage au port d'Anvers, du 4 octobre.

La goëlette belge Octavie, cap. Salzieder, ven. de Maranh, chargé de cacao. Le koff belge Léopold I^{er}, capitaine Devries, chargé de fruits.

Bourse de Bruxelles, du 3 oct. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 5/8 0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 3/4 P. — Emprunt de 24 millions, 75 5/8 P.

Prix des grains au marché de Liège du 4 octobre.

Frot ent vieux la rasière P.-B., 40 fl. 56 1/2 c. Id. nouveau, id., 8 fl. 85 c. Seigle, nouveau, id., 6 fl. 65 c.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pot dor, n° 622, à Liège.